



ASSEMBLEE GENERALE
DU 17 JUIN 2016

RAPPORT DE GESTION 2015



Avenue Reine Astrid, 131
4900 SPA

Organes de gestion et de contrôle

Associés :

Ville de Spa	Commune de Pepinster
Ville de Verviers	Commune de Welkenraedt
Commune de Dison	C.P.A.S. de Spa
Commune de Jalhay	C.P.A.S. de Limbourg
Commune de Limbourg	Fondation privée - Réseau Solidaris

Conseil d'Administration :

Joseph HOUSSA	Président
Yvan YLIEFF	Vice-président
Pierre ANNET	
Bruno BERRENDORF	
Pascale DAMSEAUX (jusqu'au 27/01/2015)	
Philippe DECHESNE	
Carine FAGNANT	
Franck GAZZARD	
Francine HENROTTE - BRACH	
Dimitri HOUSSA	
Luc MARECHAL	
Claude ORBAN	
Vincent PIRONNET	
Raoul RADERMECKER	
Jean-Marie REINERTZ (jusqu'au 25/10/2015)	
Pierre-Yves VROMEN	

Avec voix consultative :
Bernard RIBOURDOUILLE Directeur général

Comité de rémunération :

Joseph HOUSSA	Président
Philippe DECHESNE	
Luc MARECHAL	
Claude ORBAN	
Jean-Marie REINERTZ	

Commissaire :

SCPRL LEBOUTTE, MOUHIB & C^o, réviseurs d'entreprises, représentée par J. MOUHIB

RAPPORT DE GESTION 2015

Le Conseil d'administration souhaite rendre hommage au dévouement spontané et sans borne de Monsieur Jean-Marie REINERTZ.

Le Conseil d'administration remercie chaleureusement les membres du personnel de l'Intercommunale pour la qualité des services rendus aux résidents durant cette année.

L'année 2015 a été marquée par la fin de la construction de l'extension de la Résidence Léon d'Andrimont. En effet, en date du 05 mars 2015, l'Intercommunale a mis en activité l'extension de la Résidence Léon d'Andrimont et arrêté l'exploitation des lits de maisons de repos sur le site « Collinet ». A cette date, l'Intercommunale gère deux sites, à savoir :

	lits MRS Purs	Lits MRS	Lits MR	Lits court séjour	Lits de convalescence	Logements Résidence- Services	Total
Site « Heures Claires »	64	40	56	8	50	11	229
Site Léon d'Andrimont			94	10		6	110
Total	64	40	150	18	50	17	339

Durant l'année 2015, sont survenus les évènements suivants :

Mise en activité de l'extension de la Résidence Léon d'Andrimont

Le chantier a débuté le 10 décembre 2012. Les travaux de techniques spéciales et parachèvement ont été réalisés durant 2014 et début 2015. Le 05 mars 2015, les Résidents du site « Collinet » ont pu déménager et prendre possession de leurs chambres dans la nouvelle construction.

Le choix des membres du personnel du site « Collinet » a pu être respecté. Trois membres du personnel avaient émis le souhait d'être intégré au site « Heures Claires ».

Vue globale



Mise aux normes de la cuisine - site « Heures Claires »

La cuisine du site « Heures claires » n'est plus conforme aux normes HACCP en vigueur. Dès lors, le Conseil d'administration a décidé de rénover complètement celle-ci.

Monsieur le Ministre Maxime PREVOT a marqué son accord au stade « projet » en date du 08 octobre 2014. L'attribution du marché a été réalisée lors du Conseil d'administration du 22 avril. Le montant estimé des travaux est 1.354.857,05 € TVA comprise. Le rapport d'attribution du marché a été adressé à Monsieur le Ministre Maxime PREVOT dans le cadre de l'obtention de subsides.

Début septembre 2015, l'ordre de commencer les travaux a été notifié aux trois soumissionnaires retenus. Les travaux ont commencé le 24 septembre 2015 et sont prévus pour une durée de 7 mois.

Projet informatique - logiciel de gestion de maison de repos

La conception du logiciel de gestion de maison de repos se poursuit.

Les modules suivant sont réalisés :

- Fiche signalétique de l'établissement
- Fiche signalétique du résidant et intervenants
- Le système de réservation de chambre
- Le système de facturation des séjours

Les tests d'encodage et de facturation ont débuté. Le remplacement du logiciel actuel est prévu pour l'année 2016.

Gestion des ressources humaines

Le bilan social de l'Intercommunale montre un nombre moyen de 175,6 (160,6 en 2014) équivalents temps plein (ETP) pour l'année 2015. Ceci équivaut à une augmentation de 15 ETP par rapport à 2014. L'augmentation des ETP est la conséquence de différents éléments :

- Augmentation du nombre de lits de l'Intercommunale par l'ouverture de l'extension de la Résidence Léon d'Andrimont ;
- Augmentation des quotas INAMI ;
- Augmentation du nombre de maladie de plus d'un mois. Les personnes absentes depuis plus d'un mois sont remplacées. Les ETP remplacés et remplaçants sont pris en compte pour le bilan social alors qu'il n'y a plus de rémunérations versées à l'agent absent. Dès lors, il convient de s'abstenir de faire un parallèle entre l'évolution des ETP et du coût des rémunérations.

Le nombre d'heures de formation suivies par les membres du personnel est de 1.031 heures (1.167,5 heures en 2014) soit une diminution de 136 heures. L'Intercommunale a consacré aux formations, un montant de 34.202,82 € (33.906,77 € en 2014).

Le taux d'absentéisme pour raison médicale avec salaire garanti à diminué en 2015 à 2,87% (3,06% en 2014). Celui-ci est très satisfaisant par rapport au secteur d'activité. Le taux d'absentéisme global a augmenté durant l'année 2015, passant de 8,39% à 10,50%. L'augmentation de l'absentéisme global reflète bien l'augmentation des absences, de plus d'un mois et de plus d'un an, observée dans la société.

L'évolution suivante est constatée :

Année	ETP moyen annuel	Brut Onss	Onss patronale	Taux Moyen en %	Coût total	Coût moyen par ETP
2010	145,6	5.047.617,56 €	988.882,43 €	19,59	6.036.499,99 €	41.459,48 €
2011	147,3	5.226.562,64 €	1.035.961,42 €	19,82	6.262.524,06 €	42.515,44 €
2012	151,6	5.450.742,97 €	1.084.126,63 €	19,89	6.534.869,60 €	43.106,00 €
2013	152,5	5.720.205,91 €	1.113.657,52 €	19,47	6.833.863,43 €	44.812,22 €
2014	160,6	5.947.187,06 €	1.130.517,60 €	19,01	7.077.704,66 €	44.070,39 €
2015	175,6	6.292.153,30 €	1.177.721,95 €	18,71	7.469.875,25 €	42.466,60 €
10/15	+30,0	+ 1.244.535,74 €	+ 188.839,52 €	- 0,88 %	+ 1.433.375,26 €	+ 1.007,12 €

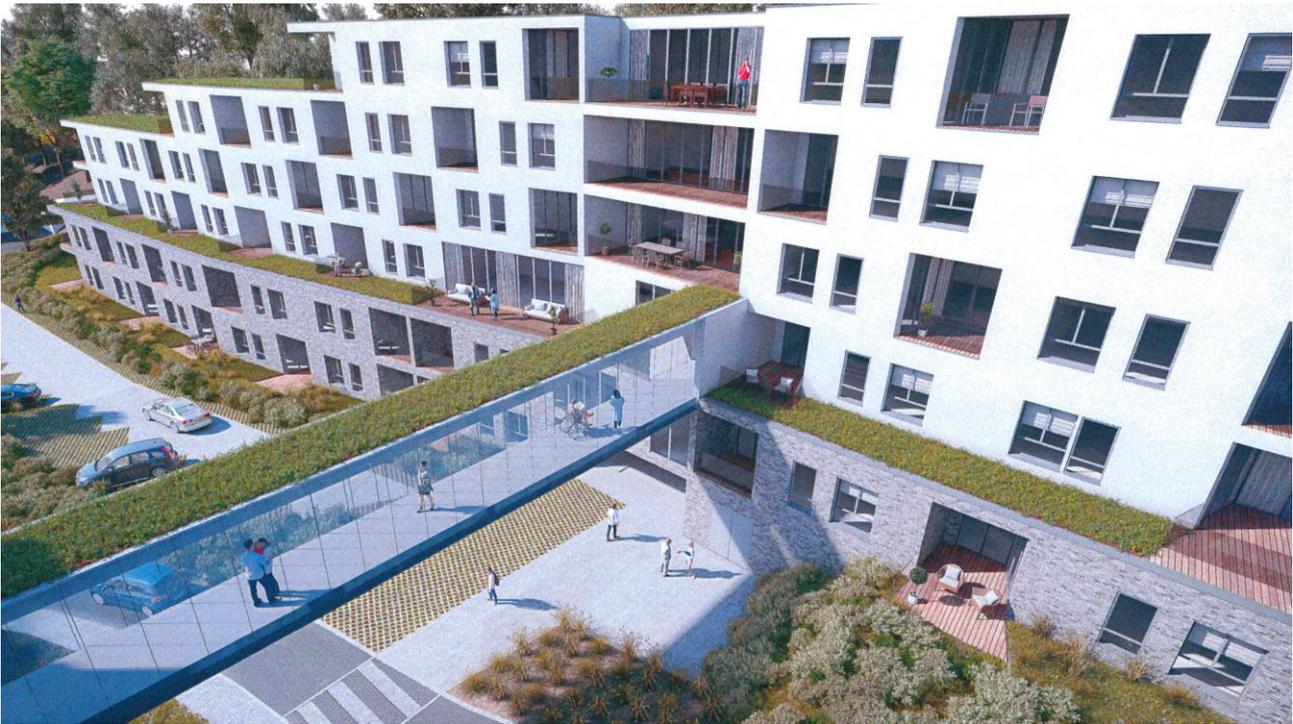
Construction de 83 logements en Résidence-Services

Lors de sa séance du 20 mai 2015, le Conseil d'administration a approuvé le cahier spécial des charges pour la mission complète d'auteur de projet pour la construction de logements en résidence-services sur les sites « Heures Claires » et « Léon d'Andrimont ».

Le programme prévoit 39 logements à Spa et 44 logements à Limbourg. Ceci afin d'atteindre le nombre de 50 logements sur chacun des deux sites.

Lors de sa séance du 16 septembre 2015, le Conseil d'administration a attribué le marché de mission complète d'auteur de projet pour la construction de logements en résidences-services.

Projet pour Spa



Projet Limbourg



Commentaires sur le résultat

Pour l'exercice 2015, le résultat financier de l'Intercommunale est en déficit de 115.607,70 € (222.776,50 € en 2014). Ce résultat tient compte d'un montant de charges d'emprunt de 84.298,42 € pour lesquelles deux réserves ont été constituées précédemment. Le résultat à affecter au bénéfice reporté est de - 31.309,28 € (- 139.828,55 € en 2014) après prélèvement sur les deux réserves. Ce résultat est la conséquence de différents éléments :

- La charge des intérêts pour emprunt (UREBA Spa et extension Limbourg) pour un montant de 84.298,42 €. Ce montant a été provisionné dans les réserves comme mentionné précédemment.
- Taux d'occupation en légère augmentation suite aux différents travaux, à savoir :
 - 4 lits inoccupés sur à la Résidence Léon d'Andrimont (10% de la capacité) durant les deux premiers mois de l'année ;
 - Vu la vétusté du site « Collinet » ainsi que la perspective pour un nouveau résident de changer de site lors de l'ouverture de l'extension de la Résidence Léon d'Andrimont, il est difficile d'y maintenir un taux d'occupation correct durant les deux premiers mois ;
 - Un taux d'occupation satisfaisant après la mise en activité de l'extension de la Résidence Léon d'Andrimont.
- L'augmentation des charges liées au personnel et non financées par l'INAMI en 2015 :

	2015	2014	2013
• Application des 101 %	72.852,06 €	(71.074,02 €)	(69.435,20 €)
• Surcoût échelle B3	66.444,84 €	(59.833,26 €)	(55.023,36 €)
• Surcoût échelle D3	52.294,49 €	(68.271,34 €)	(42.857,99 €)
• Total	191.591,39 €	(199.178,62 €)	(167.316,55 €)

- Le surcoût des charges liées aux nominations (9 membres du personnel nommés à la date du 31 décembre 2015) est de **119.528,55 €** (42.927,28 € en 2014)

Le Conseil d'administration souhaite une gestion rigoureuse tout en poursuivant les investissements nécessaires à la continuité de l'activité de l'Intercommunale à long terme. Ces investissements sont indispensables afin d'augmenter la qualité de la prise en charge de nos séniors.

Le Conseil d'Administration.

Comptes de résultat 2015

<u>1. CHARGES</u>	Heures Claires	Léon d'Andrimont	Collinet	Intercommunale
-				
<u>1.1. Fournitures</u>				
601 Produits et Matériel Médicaux	101.259,61	41.963,92	1.272,34	144.495,87
602 Fournitures Diverses	717,53	1.912,01		2.629,54
603 Produits et Fournitures Entretien	71.312,08	29.568,11	206,54	101.086,73
604 Denrées et Fournitures Cuisine.	370.070,06	185.271,14	23.690,46	579.031,66
605 Linge / Literie	102.416,84	406,86		102.823,70
Total Fournitures	645.776,12	259.122,04	25.169,34	930.067,50
<u>1.2. Services</u>				
610 Locations et Charges Locatives	28.345,97	5.038,91	13.145,77	46.530,65
611 Entretien et Réparations	146.750,43	60.316,45	2.765,35	209.832,23
612 Fournitures Faites à l'Entreprise	336.640,48	145.668,40	1.647,23	483.956,11
613 Services Extérieurs - Rétributions de Tiers	91.836,77	30.771,00	8.114,51	130.722,28
614 Assurances non relatives au Personnel	24.998,14	6.437,25		31.435,39
615 Frais Généraux Divers	44.955,09	16.010,89	453,77	61.419,75
616 Transports par Tiers	37.829,93	17.231,37	573,17	55.634,47
617 Intérimaires et Personnes Mises à Disposition.		160.737,65	19.917,04	180.654,69
618 Rémun Administrateurs - Hono. Coordinateur	31.829,12	3.171,25	244,24	35.244,61
619 Débours Refacturés(Com Méd déduites)	174.933,76	28.955,31	4.019,14	207.908,21
Total Services	918.119,69	474.338,48	50.880,22	1.443.338,39
<u>1.3. Charges salariales</u>				
620 Rémunérations brutes	4.739.917,08	1.469.373,80	82.862,42	6.292.153,30
621 Charges patronales	802.611,83	353.130,25	21.979,87	1.177.721,95
623 Autres frais personnel	200.244,37	19.708,16	1.277,68	221.230,21
624 Frais Maladies Professionnelles (voir 743)				
Total Charges salariales	5.742.773,28	1.842.212,21	106.119,97	7.691.105,46
<u>1.4. Amortissements</u>				
630 Amortissements	568.705,81	452.539,51	27.398,83	1.048.644,15
634 Réd. valeur s/créances	45.448,86	8.199,88		53.648,74
Total Amort. Réd. Val. Prv.	614.154,67	460.739,39	27.398,83	1.102.292,89
<u>1.5. Autres charges</u>				
640-642 Charges fiscales+ Autres Charges	13.295,86	1.414,94	3.140,38	17.851,18
643 Charges diverses	984,68			984,68
Total Autres charges	14.280,54	1.414,94	3.140,38	18.835,86
<u>1.6. Charges Financières</u>				
650 à 657 Charges financ.	155.377,31	421,87	187,50	155.986,68
Total Charges financières	155.377,31	421,87	187,50	155.986,68
TOTAL CHARGES	8.090.481,61	3.038.248,93	212.896,24	11.341.626,78

2. PRODUITS	Heures Claires	Léon d'Andrimont	Collinnet	Intercommunale
<u>2.1. Chiffre d'affaires</u>				
700 Prix hébergement MR/MRS	2.182.343,19	1.156.733,99	74.521,73	3.413.598,91
700 Prix hébergement CONVA Résidents	492.569,15			492.569,15
700 Prix hébergement CONVA Mutuelles	486.685,95			486.685,95
700 Loyers Résidences Services	117.598,60	44.365,93		161.964,53
702 Soins Infirmiers Convalescence	178.575,67			178.575,67
703 Forfaits INAMI	3.064.119,70	1.055.502,26	88.263,59	4.207.885,55
703 Inami 3ème volet	342.407,98	96.978,93		439.386,91
703 Aménag fin de carrière	193.553,45	52.611,74		246.165,19
703 Accord social santé 2013				
704 Produits Accessoires	105.176,01	26.567,72	76,11	131.819,84
709 Débours Refacturés	186.437,58	29.108,45	3.800,36	219.346,39
Total chiffre d'affaires	7.349.467,28	2.461.869,02	166.661,79	9.977.998,09
<u>2.2. Autres recettes</u>				
743 -746 Récupérations diverses	741.302,34	183.129,60	12.604,90	937.036,84
744-747 Produits divers	130.138,81	3.031,07	61,26	133.231,14
751-752-754-756 Produits financiers.	2.915,46	144.543,00	20,01	147.478,47
753 Amortissements subsides	5.534,75			5.534,75
Total autres recettes	879.891,36	330.703,67	12.686,17	1.223.281,20
TOTAL PRODUITS	8.229.358,64	2.792.572,69	179.347,96	11.201.279,29
Résultat Courant (2-1)	138.877,03	-245.676,24	-33.548,28	-140.347,49
670 Précompte Mobilier	992,28			992,28
663 Moins Values				
668 Charges Ex. Ant.	104.796,88	17.626,78	4.528,37	126.952,03
Charges exceptionnelles	105.789,16	17.626,78	4.528,37	127.944,31
769 Reprise prov				
768 Produits Ex. Antér.	136.814,76	9.654,35	6.083,38	152.552,49
771 Impôts année antérieure	131,61			131,61
Produits exceptionnels	136.946,37	9.654,35	6.083,38	152.684,10
RESULTAT DE L'EXERCICE	170.034,24	-253.648,67	-31.993,27	-115.607,70

Le taux d'occupation des structures d'accueil :

Les journées réalisées en 2015 peuvent se décomposer comme suit (par sites) :

	<u>Les Heures Claires</u>	<u>Collinet</u>	<u>Limbourg</u>	<u>Total</u>	<u>%</u>
Convalescence	15.490	-	-	15.490	14,30%
MR	20.461	2.080	31.328	53.869	49,73%
MRS	38.962	-	-	38.962	35,97%
Total	74.913	2.080	31.328	108.321	100%

Par ailleurs, le tableau suivant permet de synthétiser l'activité 2015 :

	<u>Les Heures Claires</u>	<u>Collinet</u>	<u>Limbourg</u>	<u>Total</u>
Convalescence	84,88%	-	-	84,88%
MR	87,59%	12,66%	82,53%	87,85%
MRS	102,64%	-	-	102,64%
Total	94,15%	12,66%	82,53%	92,16%

Le taux d'occupation est en légère augmentation par rapport à 2014 (91,56%). Un taux d'occupation en progression est attendu pour 2016. En date du 29 février 2016, les taux d'occupations sont de 96,12 % à Spa et 98,30 % à Limbourg.

En 2015, le taux d'occupation des appartements des résidences services a atteint 99% pour Spa et 93 % pour Limbourg (en tenant compte du début des activités au 1^{er} mars 2015). Les mois d'inoccupation des appartements font suite aux travaux à réaliser lors du départ des locataires.

Le Bilan :

Le bilan présente les caractéristiques essentielles suivantes :

- Les fonds propres clôturent à 17,37 M € ce qui équivaut à 65,9 % du pied de bilan. Ce ratio de solvabilité demeure conséquent et est à mettre en relation avec l'importante capitalisation de l'intercommunale ;
- La trésorerie active de l'intercommunale diminue fortement car elle passe de 3,6 M€ au 31 décembre 2014 à 281 K€ à fin 2015. Le cash-flow reste néanmoins largement positif et s'élève à 812 K€ en raison notamment de la croissance du chiffre d'affaires.
- Le ratio de solvabilité s'est légèrement amélioré en 2015, à 65,9 % (62,7 % en 2014) malgré la perte dégagée mais grâce à l'obtention de nouveaux subsides. Signalons que la norme en la matière se situe aux environs d'un tiers du pied de bilan.

Le Compte de résultat :

Les comptes de l'exercice 2015 se clôturent par un mali de 116 K€ en regard d'un mali de 223 K€ pour l'exercice précédent. Le CPAS de la Ville de Limbourg est intervenu dans la perte de la Résidence Léon d'Andrimont à raison de 10 K€ contre 125 K€ en 2014. En effet, selon les accords initiaux, le CPAS de la Ville de Limbourg intervenait dans la perte jusqu'à l'ouverture de la nouvelle aile. Signalons que l'année 2015 a été marquée par la fin des travaux et donc l'ouverture de la nouvelle aile de la Résidence Léon d'Andrimont et le déménagement des résidents de la Résidence Collinet sur le site de Limbourg.

Risques et incertitudes

1) L'Intercommunale :

Les risques et incertitudes mentionnées dans le rapport de gestion les années précédentes sont toujours d'actualité. Pour les années à venir, l'augmentation des charges, principalement liée aux coûts du personnel et aux amortissements, est supérieure à l'évolution des produits (exploitation de lits supplémentaires et fin de l'intervention du CPAS de Limbourg).

Le Conseil d'administration souhaite toujours le maintien de l'équilibre financier à long terme, tout en permettant les investissements nécessaires au bon fonctionnement de l'Intercommunale.

Il convient de rappeler que le Conseil d'administration a pris les décisions les plus favorables en matière de gestion du personnel, principalement pour les membres du personnel soignant, en octroyant des évolutions de carrière au-delà du financement INAMI.

A titre de risque, le dossier de demande d'octroi des points APE des CPAS de Spa (49 points) et Limbourg (10 points), directement à l'Intercommunale, qui constitue une priorité pour l'Intercommunale, demeure une préoccupation majeure.

A titre d'incertitude, subsiste également le doute quant au financement INAMI dit « 3^{ème} volet » et l'application ou non du coefficient réducteur.

Nonobstant les éléments mentionnés dans le rapport de gestion pour les années précédentes, repris ci-avant, il convient d'ajouter une incertitude importante relative à la communautarisation ou régionalisation du secteur des maisons de repos.

Le risque relatif à la 6^{ème} réforme de l'Etat est toujours d'actualité, à savoir : « La 6^{ème} réforme de l'Etat a communautarisé le secteur. Le transfert vers les entités fédérées se fait sous la forme d'une enveloppe financière globale et équivaut, pour le secteur, à 90% des moyens actuels. Le choix de l'affectation des moyens transférés n'étant pas encore défini, il subsiste des inquiétudes importantes quant au maintien des moyens financiers dévolus actuellement au secteur. Pour rappel, l'évolution démographique aura pour conséquence l'augmentation des besoins en la matière. »

En matière de risques et incertitudes, le service de convalescence du site « Heures claires » a un déficit structurel de financement. Le résultat analytique pour ce service est un déficit de 163.964,54 €.

Développement de l'Intercommunale

La structure interne de l'Intercommunale permet d'envisager, de manière raisonnable, son développement.

En matière d'immobilisation corporelle, le transfert de la gestion, à l'Intercommunale, d'un établissement, géré par un CPAS pourrait se faire de la manière suivante :

- augmentation de capital de l'Intercommunale par apport en nature des lits MR et/ou MRS dans l'Intercommunale ;
- Maintien de la propriété du bien immobilier au sein du CPAS afin de diminuer les charges d'amortissement pour l'Intercommunale ;
- Paiement d'un loyer au CPAS, équivalent au remboursement du montant à financer « hors subsides », afin que l'opération immobilière soit nulle pour le CPAS concerné. La construction et la situation financière de l'établissement sont deux éléments à négocier distinctement.

L'Intercommunale se doit d'anticiper sur les besoins en matière d'hébergement des personnes âgées pour les années à venir. La difficulté de financement des soins en maisons de repos - maisons de repos et de soins par la Région wallonne constitue une préoccupation majeure. Il est raisonnable d'envisager que l'hébergement des personnes âgées autonomes se ferait au travers de structure ne « bénéficiant » pas du financement des soins tel que prévu à ce jour en maison de repos - maison de repos et de soins. Dès lors, le développement de logements en Résidence-services permet d'anticiper les besoins en matière d'hébergement futur et d'éviter que les maisons de repos - maison de repos et de soins ne deviennent des unités d'accueil de personnes à forte dépendance uniquement.

Évènements post-clôture

Néant

Liste des Adjudicataires

En 2015, les marchés publics suivants ont été réalisés :

- « Chariot de distribution de repas »

Marché public de fourniture

Procédure négociée sans publicité

➔ Par délibération du Conseil d'Administration du 21 janvier 2015, le marché est à la société Magec pour un montant de 39.027,34 € TVA comprise

- « Acquisition d'une machine à café »

Marché public de fourniture

Procédure négociée sans publicité

➔ Par délibération du Conseil d'Administration du 21 janvier 2015, le marché est attribué à la société Magec, pour un montant total de 4.642,71 € € Hors T.V.A.

- « Rénovation de la cuisine du Centre d'Accueil des Heures Claires a SPA »

Marché public de travaux

Appel d'offres ouvert

➔ Par délibération du Conseil d'Administration du 22/04/2015, le lot 1 « Entreprise générale » est attribué à la SA Ets Jean Wust pour un montant de 601.483,48 € hors TVA, le lot 2 « Système frigorifique, panneaux et plafonds isothermes » est attribué à la SPRL Froireca pour un montant de 247.071,01 € hors TVA, le lot 3 « Matériel et équipement de cuisine » est attribué à la SA Sabemaf pour un montant de 271.157,59 € hors TVA.

- « Acquisition de deux machines à laver et deux séchoirs »

Marché public de fourniture

Procédure négociée sans publicité

➔ Par délibération du Conseil d'Administration du 24 juin 2015, le marché est attribué à la société WDS, pour un montant total de 8.273,00 € Hors T.V.A.

- « Location d'un chapiteau »

Marché public de services

Procédure négociée sans publicité

➔ Par délibération du Conseil d'Administration du 24 juin 2015, le marché est attribué à la société CHAPI GW, pour un montant total de 8.085,00 € Hors T.V.A.

- « Acquisition de mobilier pour le local d'accueil du site Heures Claires »

Marché public de fourniture

Procédure négociée sans publicité

➔ Par délibération du Conseil d'Administration du 24 juin 2015, le marché est attribué à la société TOLLER pour un montant total de 8.869,65 € Hors T.V.A.

- « Mission complète d'auteur de projet pour la construction de logement en résidence-services (Sites « Heures Claires » et « Léon d'Andrimont »)

Marché public de services

Appel d'offres ouvert

➔ Par délibération du Conseil d'Administration du 16 septembre 2015, le marché est attribué à la Société momentanée « Altiplan architects srl - Créative Architecture srl - Bureau d'Etudes Lemaire srl » au taux d'honoraires de 7,85 %

- « Conclusion d'un emprunt ou ouverture de crédit d'un montant de 12.000.000 € pour le financement de la construction de 83 logements en Résidence-services sur les sites de Spa (39) et de Limbourg (44) »
Marché public de service
Procédure négociée sans publicité
→ Par délibération du Conseil d'Administration du 20 décembre 2015, le marché est attribué à Belfius Banque SA, dans le cadre de la variante libre suivante : 20 ans - taux fixe de 1,913 % - périodicité mensuelle - Garantie par constitution d'un mandat hypothécaire.

Conclusions

Le résultat de l'exercice, en déficit de 115.607,70 € (222.776,50 € en 2014) s'améliore de + de 100.000 €. Ceci est la conséquence d'une gestion rigoureuse, tout en augmentant la qualité d'accueil des Résidants. La qualité de l'accueil se traduit notamment par la mise en activité de l'extension de la Résidence Léon d'Andrimont ainsi que la rénovation intérieure du site Heures Claires et surtout par l'évolution des équivalents temps plein au sein de l'Intercommunale.

Vu la constitution antérieure de réserves pour charges d'emprunt et la reprise de celles-ci pour un montant de 84.298,42 €, la perte à reporter s'élève à 31.309,28 €.

Le maintien de l'équilibre financier à long terme, en intégrant la construction de la nouvelle aile sur le site de la Résidence Léon d'Andrimont, constitue un objectif indispensable afin de préserver l'Intercommunale.

Le Conseil d'administration poursuivra les développements suivants :

1. Finalisation des travaux de rénovation intérieure par la pose de nouveaux faux-plafonds et éclairage LED, afin de maintenir la convivialité et la qualité de l'environnement pour l'accueil et l'hébergement de nos séniors sur le site « Heures Claires »;
2. Projet de construction de logements en Résidence-services sociales sur le site « Heures Claires » et « Résidence Léon d'Andrimont » ;
3. Informatisation :
 - Projet d'autonomie informatique pour la gestion d'une maison de repos
4. Rénovation de la cuisine sur le site « Heures Claires », en cours à ce jour ;

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale l'écriture d'affectation suivante :

Bénéfice reporté Ex. précédent	1.742.218,80 €
Reprise Réserve charge d'emprunt Limbourg	75.609,91 €
Reprise Réserve charge d'emprunt UREBA	8.688,51 €
Perte à reporter	31.309,28 €
Prélèvement sur les réserves	84.298,42 €
Bénéfice reporté	1.710.909,52 €

Au 31 décembre 2015, après affectation du résultat 2015 et adaptation des réserves pour charges d'emprunt, les montants sont les suivants :

Réserve légale	135.117,54 €
Réserve charge d'emprunt Limbourg	298.310,37 €
Réserve charge d'emprunt travaux d'isolation	7.576,75 €
Réserve charge d'emprunt rénovation cuisine	62.647,29 €
Bénéfice reporté	1.710.909,52 €

Les montants des réserves pour charge d'emprunt permettent de « neutraliser » les charges d'intérêts pour les emprunts réalisés, relatives aux travaux d'isolation et d'extension de la Résidence Léon d'Andrimont.

Le compte de résultat fait apparaître, pendant trois exercices successifs, une perte de l'exercice (2013 : - 51.539,74 et 2014 : - 222.776,50 € charges d'emprunt, de 82.947,95 €, provisionnées, comprises et 2015 : - 115.607,70 € charges d'emprunt, de 84.298,42 € provisionnées, comprises). Ces trois résultats sont la conséquence des éléments exceptionnels suivants :

- Inoccupation d'une partie des lits sur le site « Heures Claires » durant les travaux de rénovation intérieur ;
- Diminution de l'occupation du site « Collinet » dû à la vétusté des installations et au fait qu'une admission sur ce site entraînait, pour le Résidant, un transfert vers la Résidence Léon d'Andrimont lors de la mise en activité de l'extension ;
- Le coût des travaux de rénovation intérieur du site « Heures Claires ». Ces travaux sont indispensables afin d'accueillir les Résidants dans un environnement chaleureux ;
- L'augmentation du coût du personnel non financé par l'INAMI et du personnel nommé.

Au vu des éléments suivants, à savoir :

- Le ratio de solvabilité de 65,9 % (Capitaux propres / Passif total), en augmentation par rapport à 2014 ;
- Le montant total des réserves et bénéfice reporté après affectation du résultat de l'année 2015 s'élève à 2.214.561,47 € ;
- L'Intercommunale gère deux établissements d'une capacité suffisante et entièrement mis aux normes.

Dès lors, le Conseil d'administration propose de continuer les activités de l'Intercommunale.

Le montant du bénéfice reporté permet d'aborder l'année 2016 comme une année de reconversion de l'Intercommunale au travers de la construction des logements en Résidence-services sur chacun de ses sites. Cette préparation de l'Intercommunale pour « l'après 2018 » (fin de l'intervention de l'INAMI dans le calcul du forfait de soins pour les maisons de repos - maisons de repos et de soins) doit se faire tout en restant rigoureux qu'en-t-à l'équilibre financier de l'Intercommunale. Cet équilibre financier permettra à l'Intercommunale de maintenir voir augmenter la qualité de l'accueil des Personnes âgées et augmenter le bien-être des membres du personnel.

Le Conseil d'Administration.